

NOM DE LA POLITIQUE : Politique de partenariat
APPROUVÉE PAR : CPAC
RESPONSABLE DE LA POLITIQUE: Co-directeurs

CATÉGORIE : Programmes
APPROUVÉE : le 12 février 2020
PROCHAINE RÉVISION : février 2023

1. INTRODUCTION

World Renew a pour but de renforcer les capacités des communautés et des partenaires missionnaires afin d'entreprendre des pratiques transformatrices qui améliorent, de façons durables, le bien-être des gens rendus vulnérables par les circonstances de pauvreté, de désastre ou d'injustice, et ce, d'une manière qui soit conséquente avec les ressources disponibles. Dans l'application de la Norme Humanitaire Fondamentale (CHS), World Renew s'engage à renforcer les capacités locales en mettant en œuvre tant des programmes de développement communautaire à long terme que le travail d'intervention en cas de désastres, tout en utilisant les capacités locales, en renforçant la résilience communautaire et en facilitant le développement de dirigeants locaux et d'organisations locales. À cette fin, elle travaille efficacement en partenariat avec une gamme d'organisations. World Renew a une approche interculturelle dans de nombreux partenariats et mise sur les ressources de nombreux collaborateurs pour effectuer des changements durables. Dans bien des cas, World Renew peut atteindre ses objectifs mondiaux plus efficacement en partenariat qu'à elle seule. Bref, World Renew préfère l'approche en partenariat pour le développement communautaire à long terme.

2. PORTÉE

La présente politique s'applique à toutes les situations où World Renew effectue son travail en partenariat avec une autre organisation autonome (partenaires de mise en œuvre). Cela comprend la fourniture de ressources financières, techniques ou humaines à une autre organisation afin de mettre en œuvre un programme, qu'il s'agisse d'une intervention et de la réhabilitation à courte terme, ou d'un rétablissement ou développement communautaire à long terme. Les entités et réseaux collaboratifs ne font **pas** l'objet de cette politique. Les partenariats conclus avec les organismes de bienfaisance dans lesquels World Renew est la partenaire de mise en œuvre sont également hors de la portée de cette politique.

3. BUT

Cette politique a pour but de préserver l'esprit de collaboration mutuelle et de

coresponsabilité dans nos partenariats, tout en maintenant la conformité de World Renew aux exigences légales des gouvernements du Canada et des É.-U. visant les organismes de bienfaisance, ainsi que notre conformité à la CHS.

4. PRINCIPES

World Renew conclut des partenariats avec des organismes partenaires comme résultat de son désir de contextualiser sa vision et ses valeurs, tout en croyant que le renforcement des capacités locales améliore la résilience des communautés en tant que moyen d'atteindre la vision commune du développement communautaire transformateur et d'effectuer du travail plus efficace et efficient dans les régions où les communautés sont touchées par des désastres.

5. POLITIQUE

5.1 Sélection des partenaires

World Renew sélectionne ses partenaires selon les besoins d'un pays ou d'une région et la possibilité d'achever des impacts positifs. World Renew œuvre avec d'autres organisations lorsque les objectifs mondiaux de World Renew peuvent être atteints plus efficacement en partenariat qu'à elle seule.

World Renew utilise des critères particuliers comme la base des processus d'évaluation et de sélection d'une partenaire. Ces critères comprennent, entre autres : la vision et la mission de World Renew sont compatibles avec celles du partenaire potentiel; il y a un engagement à renforcer nos capacités à servir les pauvres avec efficacité; et le partenaire est capable de produire des résultats efficaces et ciblés de façon appropriée. La liste de critères est adaptée aux différents types de partenariats établis à des fins différentes. World Renew conclut des partenariats seulement avec des organisations engagées à appliquer la CHS dans leur travail.

Quant aux interactions avec ses partenaires ou celles qui font une demande de partenariat, World Renew ne doit pas causer ni permettre des conditions, procédures ou décisions qui ne sont pas sécuritaires, ou qui sont indignes, inutilement intrusives ou n'assurent pas la confidentialité ou la privauté appropriées tout au long du processus de sélection.

5.2 Entente de partenariat

Le travail de World Renew avec ses partenaires est gouverné par des ententes claires et conséquentes (par exemple, les protocoles d'entente et

(ou) les ententes de partenariat) qui respectent le mandat, les obligations et l'indépendance de chaque partenaire. Les ententes prennent également en compte les contraintes et engagements de chaque partenaire et indiquent clairement le type et la portée des services que chaque partenaire fournira, les obligations financières, les attentes de production de rapports, et les conditions de modification de l'entente.

Dans certains cas, il y a également des sous-ententes avec les partenaires locaux en rapport avec les ententes de contribution des donateurs de World Renew et des ententes de financement distinctes pour des projets particuliers.

World Renew informera ses partenaires de cette politique et fournira un dispositif de traitement des plaintes (voir <https://worldrenew.net/complaints>) pour les partenaires qui croient qu'ils n'ont pas reçu un traitement raisonnable de leurs droits.

5.2.1 World Renew fournit des procédures et lignes directrices pour l'approbation des partenariats et l'élaboration de protocoles d'entente (PE) avec ses partenaires de développement communautaire à long terme relevant des équipes de ministère régionales. L'équipe d'intervention internationale en cas de désastres (IDR) fournit des procédures et lignes directrices pour les PE avec des partenaires qui effectuent (ensemble) des interventions tant majeures que mineures en cas de désastre. Les Services d'intervention en cas de désastre (DRS) fournissent des lignes directrices pour leurs équipes de bénévoles qui travaillent avec les établissements nationaux, étatiques et locaux.

5.2.2 Lorsque World Renew fournit des fonds à une organisation partenaire, les PE ou sous-ententes doivent comprendre les éléments suivants :

- Le budget et le plan d'action.
- L'exigence d'effectuer le travail conformément à la CHS.
- L'exigence d'avoir un dispositif de traitement des plaintes acceptable.
- L'exigence que tous les membres du personnel participant au projet aient signé le Code de conduite de World Renew (ou l'équivalent si la partenaire a le sien) et que le comportement attendu du personnel soit communiqué aux communautés.
- De l'information sur la façon dont les gens touchés participeront aux différentes étapes du projet : la planification, la mise en œuvre, et le monitoring et l'évaluation.
- De l'information sur la façon dont les partenaires permettront aux gens touchés de fournir de la rétroaction d'une manière sûre et accessible.
- De l'information sur la façon dont le programme ou le projet sera monitoré et évalué.
- L'exigence d'audits et de conservation des registres financiers.

- Les exigences de production de rapports, tant programmatiques que financiers.
- L'exigence de se conformer aux politiques clés de World Renew (ou les politiques équivalentes de la partenaire) telles que Prévention de l'exploitation et des abus sexuels, La Protection des Enfants, Adultes vulnérables, Protection contre le terrorisme, Prévention de la fraude et la corruption, Code de conduite, Plaintes.

5.3 Engagement envers la Norme Humanitaire Fondamentale

Dans le cadre du processus d'élaboration de toutes les ententes ci-dessus et dans son travail en cours, World Renew informera ses partenaires de l'engagement envers la CHS appliquée tant à l'intervention en cas de désastre qu'au travail de développement communautaire à long terme.

Les communautés et les personnes touchées par des crises, la pauvreté et l'injustice :

1. reçoivent une assistance adaptée et appropriée à leurs besoins;
2. ont accès à temps à l'assistance dont elles ont besoin;
3. ne sont pas affectées de manière négative par l'action et sont mieux préparés, plus résilientes et moins vulnérables grâce à celle-ci.
4. connaissent leurs droits, ont accès à l'information et participent aux décisions qui les concernent;
5. ont accès à des mécanismes sûrs et réactifs pour traiter leurs plaintes;
6. reçoivent une assistance coordonnée et complémentaire;
7. sont en droit d'attendre une assistance en constante amélioration, grâce à la réflexion des organisations et aux enseignements tirés de leurs expériences;
8. reçoivent l'assistance dont elles ont besoin de la part d'un personnel et de volontaires compétents et bien gérés;
9. sont en droit d'attendre des organisations qui les assistent qu'elles gèrent leurs ressources de manière efficace, et efficiente et éthique.

World Renew travaillera avec ses partenaires pour renforcer leur capacité, s'il y a lieu, pour appliquer la CHS systématiquement tout au long de leurs programmes.

5.4 Détermination et renforcement permanents de la capacité des partenaires

Avant de conclure un nouveau partenariat, World Renew déterminera si une organisation a des capacités telles que des structures de gouvernance, des aptitudes de gestion financière, des ressources humaines et la compétence technique suffisantes pour permettre un partenariat réussi. Dans les partenariats à long terme, World Renew et le partenaire effectueront conjointement

un bilan annuel de la capacité organisationnelle et dresseront un plan de renforcement de capacité selon les domaines en manque et les possibilités identifiés.

6. SUIVI ET RÉVISION

Cette Politique de partenariat sera examinée tous les trois ans et révisée pour incorporer toute leçon retenue pendant la mise en œuvre ou des changements significatifs du contexte.

7. TERMES CLÉS ET DÉFINITIONS¹

Entités et réseaux collaboratifs : Organisations par l'intermédiaire desquelles nous sommes en mesure d'accéder aux ressources, à la formation et aux opportunités (p. ex. USAID et Affaires Mondiales Canada), d'exercer de l'influence (p. ex. la Banque Canadienne de Grains (CFGB) et le Réseau Michée) et de coordonner les efforts (p. ex. les organisations de bénévoles de secours sur site (VOAD) à l'échelle nationale et étatique et les groupements de rétablissement à long terme). Les entités et réseaux collaboratifs ne font **pas** l'objet de cette politique.

Organisme de bienfaisance : Organisation autonome qui fournit à World Renew des ressources financières, techniques ou humaines pour mettre en œuvre un programme établi d'un commun accord.

Partenaire de mise en œuvre : Organisation autonome qui reçoit de World Renew des ressources financières, techniques ou humaines pour mettre en œuvre un programme établi d'un commun accord. Il s'agit notamment d'ONG autochtones, d'agences ecclésiastiques, d'organisations de la société civile ou d'autres organismes qui partagent les valeurs de World Renew et avec lesquels nous concluons des alliances pour partager de multiples ressources pour un renforcement mutuel. Le partenariat est dynamique, ce qui permet à World Renew de s'adapter aux besoins et capacités changeants de la partenaire.

Protocole d'entente (PE) : Accord écrit entre deux ou plusieurs parties. Il indique un champ d'activités communes prévues et spécifie les rôles et responsabilités de chaque partie.

¹ World Renew s'engage à se conformer à ses obligations statutaires et législatives applicables. Par conséquent, les définitions, termes ou concepts particuliers utilisés dans cette politique ne sont donnés qu'à titre documentaire. Le cas échéant, les définitions provinciales, étatiques ou fédérales applicables prescrites par la juridiction compétente ont préséance et (ou) remplacent les définitions données ici.